

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 22 septembre 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	5
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 22 septembre 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 16 septembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOT – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne JEANDIDIER donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS - M. Gérard JOUANNET donne pouvoir à M. Mario JAEN - Mme Michelle LE FLOCH donne pouvoir à Mme Annie-Claude POIRAT - Mme Anne-Marie MICHENAUD donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK - M. Christian BAYLE donne pouvoir à Mme Isabelle LASSALLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)
MODIFICATION DE L'AP/CP DES ABATTOIRS**

2015.108

Par délibération n° 2015-05 du 9 avril 2015 le Conseil Municipal a délibéré sur le bilan annuel d'exécution 2014 des AP/CP (autorisation de programme et de crédit de paiement) ainsi que sur la modification des crédits de paiement prévisionnels 2015 dont les crédits figurent dans le budget municipal 2015.

Dans le cadre du nouveau marché d'exploitation des chaufferies, il est nécessaire d'installer un compteur d'énergie dans différents bâtiments communaux, et notamment aux abattoirs, afin que l'exploitant puisse refacturer l'énergie et calculer l'intéressement Cet équipement s'élève à 1 766 € hors taxe pour les abattoirs.

En conséquence, il y a lieu de modifier le montant de l'AP/CP n° 1-2012 pour la transformation des anciens abattoirs en lieu de diffusion musicale et aménagement des abords comme suit :

2015.108
nomenclature : 7.1.6

Montant AP	CP antérieurs 2012	CP antérieurs 2013	CP 2014 prévisionnel	CP 2014 réalisé	CP 2015 prévisionnel
877 334,29 € + 1 766 € HT	443 448,20 € HT	253 708,13 € HT	229 543,67 € HT	150 177,96 € HT	30 000 € + 1 766 € HT

Les crédits correspondants seront inscrits dans le projet de décision modificative n° 3 présenté à ce même conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE le nouveau montant de l'autorisation de programme et du crédit de paiement 2015 pour la transformation des anciens abattoirs en lieu de diffusion musicale et aménagement des abords tel que présenté ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS